

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 17 mai 2018, à 20h15

Présidence	M.	Manuel HURNI, Président
Vice-Présidence	Mme	Stéphanie CHOFFLON, Vice-Présidente
Présents-es	pour le Conseil général, 46 membres, dont ceux nommés ci-dessus	
	Mmes/MM.	Milan ANDRIC – Milica ANDRIC - Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Nicole BARDET - Yann-Ivain BEFFA - Frédéric BERSET – Alain BOSSON – Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Vincent BRODARD - Eric BUCHMANN – Simon CODOUREY - Nicolas DAFFLON – Charles DECRIND - Achille DEILLON - Roxane ECOFFEY - Thierry ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON – Christophe GIRARD – Denis GRANDJEAN - Corine HELFER – Bernard JAQUET - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Philippe JORDAN – Thierry JORDAN - Sami LAMHANGAR – Stefanie LOSEY – Olivier MARILLER – Christelle MASUR LUU – François-Xavier MEUWLY – Nicolas PACCAUD – Vesna PETROVIC – Angela PITTET - Jean-Yves PYTHON – Sébastien RODI – Thierry ROPRAZ – Nicolas SALAMIN - Jean-Marcel SCHMOUTZ – Patrice SCHMOUTZ – Stefan TRÜMPLER – Floriane VALLELIAN - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR Conseillers généraux
Excusés	pour le Conseil général	
	Mme	Christine VALLELIAN
	MM.	Didier ECOFFEY – François HELFER - Christophe SCHMOUTZ, Conseillers généraux
Présents	pour le Conseil communal, 8 membres	
	M.	Jean-Denis CORNU, Vice-syndic
	Mme	Micheline POULIN, Conseillère communale
	MM.	Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE – Marc MENOUD - Christian PERRIER – Thierry SCHMID Conseillers communaux
	pour l'Administration communale	
	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
	M.	Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances
Excusé	pour le Conseil communal	
	M.	Dominique BUTTY, Syndic
Rédacteur	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme	Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

*« Madame la Vice-Présidente du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire Communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,*

Bonsoir à toutes et tous. C'est avec plaisir que je préside cette première séance. Tout d'abord je souhaite la bienvenue à Madame Floriane VALLELIAN et je félicite M. Thierry SCHMID pour sa nouvelle fonction en qualité de Conseiller communal.

Depuis la dernière séance, notre Ville a pris des couleurs printanières avec le service de l'édition qui a mis tout en œuvre pour embellir notre ville avec des giratoires et des plates-bandes magnifiquement décorés. Pour finir, Musicolor, qui fut une fête magnifique. Je remercie le Comité d'Organisation et La Fanfare, sans oublier tous les bénévoles pour tout leur immense travail, également pour la fête de la fusion Romont-Arruffens et la foire de printemps.

Ce soir, nous tenons une séance importante puisque c'est celle des comptes 2017 et du rapport de gestion. Je pense qu'il est important de connaître les montants investis durant l'année écoulée. Le rapport de gestion nous donne des informations fort intéressantes sur les différentes activités de notre Commune ».

EXCUSES

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

- Pour le Conseil communal
 - M. Dominique BUTTY, Syndic.
- Pour le Conseil général
 - M. Didier ECOFFEY.
 - Mme Christine VALLELIAN.
 - M. François HELFER.
 - M. Christophe SCHMOUTZ.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **46** Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer

puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, les messages ainsi que les comptes et le rapport de gestion 2017 ont été adressés à chaque Conseiller général et Conseillère générale dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

M. le Président prie les différents intervenants de bien vouloir fournir à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il les prie également d'utiliser les micros qui ont été distribués, afin de faciliter la compréhension des interventions. Enfin, il rappelle que cette séance est enregistrée.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 22 février 2018.
2. Comptes et rapport de gestion 2017.
3. Renouvellement de l'Organe de révision des comptes communaux.
4. Approbation du règlement scolaire des communes de Billens-Hennens, Mézières et Romont.
5. Demandes de crédits
 - 5.1. CHF 125'000.00 pour la valorisation de la collection photographique de Jean- Louis Donzallaz.
 - 5.2. CHF 40'000.00 pour le réservoir du Dally – transformateurs et portes.
 - 5.3. CHF 200'000.00 pour la mise en séparatif de l'Impasse de la Comba.
 - 5.4. CHF 150'000.00 pour des toilettes publiques à la Gare de Romont.
 - 5.5. CHF 300'000.00 pour la réfection des routes communales – Route EFSA.
6. Elections
 - 6.1. D'un/e membre suppléant/e au Bureau du Conseil général.
 - 6.2. D'un/e membre à la Commission financière.
 - 6.3. D'un/e membre à la Commission d'aménagement.

7. Divers.
8. Information générale – présentation du PAD-cadre du plateau d'Arruffens.

Le Bureau du Conseil général a reçu une demande du Conseil communal pour une modification de l'ordre du jour, à savoir de déplacer le Pt 8 en début de séance, de façon à libérer les représentants du Bureau URBAPLAN après sa présentation du PAD-cadre du plateau d'Arruffens. Par conséquent, le pt 8 devient le pt 1, et la numérotation des points suivants est décalée.

Cet ordre du jour modifié ne suscite aucune remarque.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE CET ORDRE DU JOUR MODIFIE.

1. PRÉSENTATION DU PAD-CADRE DU PLATEAU D'ARRUFFENS

cf annexes

1a) Dossier de présentation URBAPLAN « Romont – PAD-cadre ».

1b) Dossier de présentation URBAPLAN « Romont – révision générale du PAL »

M. le Président passe la parole à **M. Marc MENOUD**, Conseiller communal Directeur du dicastère CONSTRUCTIONS/AMENAGEMENT, pour la présentation de cet objet.

« Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Ce soir, le Conseil communal souhaite vous présenter le PAD-cadre (qui avait fait l'objet d'une demande de crédit en 2015) ainsi que les grandes lignes concernant la modification générale du Plan d'Aménagement Local (PAL) qui sera déposé en septembre 2018 à la mise à l'enquête. Une séance d'information au public se déroulera le 21 août prochain. Une des particularités du PAD-cadre traite des spécificités du plateau d'Arruffens. Je passe donc la parole aux représentants du Bureau URBAPLAN qui vous apporteront toutes les informations détaillées sur ce sujet ».

Au moyen des documents figurant en pièces jointes, Mme Sylvie MABILLARD et M. Laurent OLLIVIER présentent le PAD-cadre ainsi que les grandes lignes de la modification générale du PAL (*cf annexes 1a et 1b*).

OUVERTURE DE LA DISCUSSION

- **M. Nicolas DAFFLON, Conseiller général**

Souhaite réitérer sa question posée au Conseil communal lors d'une même présentation, il y a quelques années, et pour laquelle il n'a jamais obtenu de réponse. Celle-ci est en relation avec la densification et concerne les éventuelles nouvelles zones à bâtir. Quelle est la stratégie actuelle adoptée par le Conseil communal en la matière ? Est-ce que le but consiste à augmenter la population ou s'agit-il de la stabiliser ? En résumé, quel est l'objectif du Conseil communal en termes de démographie à Romont ?

- **M. Marc MENOUD, Conseiller communal**

Le Conseil communal se doit de rester cohérent dans le but de maintenir un certain équilibre entre les zones d'habitation et les zones destinées aux entreprises. Aujourd'hui, on ne peut pas mettre à disposition des terrains d'assolement. On a l'obligation de densifier. C'est bien ce qui se produit avec le PAD-cadre en ce qui concerne le quartier des Echervettes et celui du Pré des Comtes. La Commune de Romont dispose d'encore quelques terrains industriels. Les quartiers actuellement développés ont une chance extraordinaire car ils sont desservis en transports publics (desserte ferroviaire) et notre ville a une carte à jouer à ce niveau.

Pour les 10 à 15 prochaines années, ceci est l'objectif du Conseil communal. Il faut se rendre compte qu'il ne sera plus possible de mettre à disposition des terrains pour y construire des villas, d'où l'obligation de densifier. Pour ce qui concerne le PAD-cadre Arruffens (mixité de villas, petits immeubles, etc.), les choses se feront doucement. Personne ne sera contraint mais les effets se feront sentir sur le long terme et les choses se poursuivront dans la logique du PAD-cadre. M. MENOUD précise encore que ce n'est pas le Conseil communal qui décide de la démographie de demain, mais bien l'économie.

- **M. Laurent OLLIVIER, Bureau URBAPLAN**

Précise encore que la question de base lors de l'élaboration du PAD-cadre était de savoir si les zones actuelles sont suffisantes pour les 15 prochaines années. En 2014, une prévision avait été faite en tenant compte des deux PAD connus, à savoir le quartier du Pré des Comtes et le quartier des Echervettes, voir le quartier des Biollettes. On s'est aperçu qu'en misant sur un scénario fort, la Commune de Romont disposait d'un potentiel suffisant jusqu'en 2025-2030. Aujourd'hui, si on analyse ces prévisions, on en arrive au résultat selon lequel ce scénario fort est atteint. Lorsqu'on voit où nous en sommes aujourd'hui, sans le PAD-cadre, on obtient une croissance relativement forte de la population. Avec le PAD-cadre, on devrait pouvoir résister jusqu'en 2030 env.

- **M. Bernard JAQUET, Conseiller général**

Ce concept de projet PAD-cadre a déjà été présenté à plusieurs reprises à la Commission d'aménagement. L'idée du PAD-cadre est bonne. Toutefois, M. JAQUET ne retrouve pas les remarques mentionnées par la Commission d'aménagement et a la désagréable impression qu'elle n'a pas été entendue. Donc, en réalité, la Commission d'aménagement a fait son travail, émis des remarques, mais les dossiers poursuivent leur chemin, comme si de rien n'était !

- **M. Laurent OLLIVIER, Bureau URBAPLAN**

« J'étais présent et avais fait la présentation à la Commission d'aménagement. Je me permets donc de répondre à cette remarque. A l'époque, il y avait quelques activités commerciales prévues dans le PAD-cadre et des doutes de la Commission d'aménagement afin de ne pas trop faire concurrence aux commerces du centre-ville. Il avait été démontré à l'époque qu'il s'agissait de quelques surfaces commerciales mais qu'elles n'étaient pas énormes. Il y avait également des remarques afin que le PAD-

cadre ne soit pas trop « soviétique » dans ses alignements et l'application du PAD-cadre avait été testée, démontrant que des bâtiments pouvaient être construits avec des césures, dans des angles ou avec des décrochements et qu'il ne s'agissait pas du tout de bâtiments alignés comme des « soldats ». On peut ainsi dire que les remarques de l'époque de la Commission d'aménagement ont été étudiées et les implantations des bâtiments, en conséquence, ont été affinées».

▪ **M. Bernard JAQUET, Conseiller général**

Son intervention avait une portée d'ordre général mais il estime qu'il y a lieu de tenir davantage compte des critiques ou remarques émises par la Commission d'aménagement. Une remarque concernant les zones commerciales avait effectivement été émise mais elle n'était pas la plus dérangeante. Avait surtout été soulevée la problématique de la création des fronts de rue qui n'apportent rien. Comme ce n'est pas l'objet de la séance du Conseil général de ce soir de discuter des problèmes de détail, il estime que la Commission d'aménagement devrait se réunir à nouveau avant de soumettre cet objet aux citoyens.

M. le Président remercie Mme Sylvie MABILLARD et M. Laurent OLLIVIER, représentant du Bureau URBAPLAN, pour leur présentation.

« *Applaudissements* ».

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2018

La lecture de ce document n'est pas demandée. Aucune remarque n'est formulée concernant son contenu. Par conséquent, **M. le Président** passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2018.

M. le Président remercie toute l'équipe de l'Administration communale pour l'excellente tenue de ces documents.

3. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION 2017

PROPOSITION QUANT À LA MANIÈRE DE PROCÉDER

- 1) Présentation par M. Jean-Denis CORNU, Vice-Syndic, en charge du Dicastère FINANCES/ECONOMIE.
- 2) Rapport de la Commission financière.
- 3) Examen de détail, par chapitre et sous-chapitre.
- 4) Discussion de portée générale. Les Partis politiques prennent la parole à ce moment-là.

5) Vote final en trois temps :

- A. Comptes d'investissements.
- B. Comptes de fonctionnement.
- C. Approbation du Rapport de gestion.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA PROCEDURE POUR L'EXAMEN DES COMPTES 2017 ET L'APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION.

1) PRÉSENTATION PAR LE CONSEIL COMMUNAL

M. le Président cède la parole à **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic, en charge du Dicastère FINANCES/ECONOMIE, pour la présentation des comptes 2017.

cf annexe 2 : présentation PowerPoint

« L'exercice 2017 présente un bénéfice de CHF 135'068.88 alors que le budget prévoyait un montant bénéficiaire de CHF 23'960.00. Nous avons procédé à des amortissements extraordinaires de CHF 1'129'632.25, ce qui laisse apparaître un excédent de recettes effectives de CHF 1'264'701.13. L'amélioration, par rapport au budget, est donc de CHF 1'240'741.13, pour un total de recettes de CHF 24'654'193.90 (sans les ventes de terrains), ce qui représente une différence de 5.03 %.

Comptes des investissements

*Le montant des dépenses du budget des investissements 2017 prévoyait **CHF 15'093'000.00** alors qu'en réalité la somme dépensée en 2017 est de **CHF 4'860'802.50**.*

Au niveau des dépenses, les différences les plus importantes se situent dans les chapitres suivants :

- **2** « Enseignement & Formation ».
- **3** « Culture-Loisirs-Sport-Jeunesse ».
- **6** « Transports & Communications ».
- **7** « Protection de l'environnement ».

Il s'agit de travaux qui ont été stoppés, décalés ou reportés, mais qui vont se réaliser sur les années 2018 et suivantes.

*En ce qui concerne les recettes, on enregistre une vente de terrains au CO de la Glâne et une soulte dans le cadre de la construction du complexe de la Rue des Comtes, pour un montant total de **CHF 1'078'650.00**. Ce montant a permis l'amortissement de crédits en cours ou terminés, qui pèsent sur nos amortissements obligatoires. Nous avons opté pour cette méthode étant donné que les terrains en question présentaient, dans l'actif du bilan, une valeur à **CHF 0.00**.*

Comptes de fonctionnement

Sur l'ensemble des charges par chapitre, on constate une maîtrise des dépenses par rapport au budget. Je remercie tous mes collègues Conseillers communaux, les Chefs de Service et l'ensemble du Personnel communal pour leur gestion professionnelle dans le respect des budgets.

*L'amélioration des comptes 2017 par rapport au budget s'explique par des recettes et réductions des dépenses de **l'ensemble des dicastères** pour une somme de **CHF 344'440.49**, d'une amélioration de **la charge financière** (intérêts & amortissements) de **CHF 259'251.35**, du chapitre **impôts ordinaires** (Personnes physiques & morales) de **CHF 197'504.75** et des **impôts conjoncturels** (Gains & mutations immobilières) de **CHF 511'782.40**.*

*Les amortissements obligatoires comptables, imposés par le Service des communes, se chiffrent à **CHF 312'734.00**. Des amortissements supplémentaires ont été opérés pour un montant de **CHF 1'429'563.70**.*

*Le Cash-Flow de l'exercice 2017 s'élève à **CHF 3'074'710.75**.*

*La somme de nos emprunts s'élève à **CHF 12'329'942.60**, à laquelle il faut déduire les disponibilités et les prêts accordés, ce qui nous ramène au calcul de notre dette nette au 31.12.2017 de **CHF 1'850'564.68** pour **5290** habitants, soit **CHF 349.85** par habitant.*

*Nos engagements financiers hors bilan se chiffrent eux à **CHF 12'159'388.75**, dont ceux des Associations Réseau Santé Glâne et du CO de la Glâne qui nous génèrent des coûts qui influencent directement notre compte de fonctionnement.*

*Le bilan fait apparaître une fortune de **CHF 5'889'192.51**. Cette situation est excellente et nous facilitera dans nos démarches financières futures.*

En conclusion

*Notre capacité d'emprunt est importante puisque, sur une moyenne de 5 ans, de notre marge nette d'autofinancement, nous pourrions obtenir une limite légale de **CHF 43'000'000.00**. Le marché des capitaux est propice avec des taux d'intérêt historiquement bas, ce qui est de bon augure pour le financement des futurs projets. Nous devons tout de même rester attentifs sur les répercussions financières que produiront les futurs amortissements légaux.*

Pour terminer, je tiens à remercier tous mes Collègues, tous les Collaboratrices et Collaborateurs de la Ville de Romont et en particulier le Chef du Service financier M. Gabriel Gilliéron, pour sa collaboration appréciée dans la tenue des comptes et l'élaboration du rapport de ceux-ci.

Le Conseil communal vous propose d'accepter les comptes des investissements, les comptes de fonctionnement et l'utilisation du bénéfice tels que je viens de vous les présenter ».

M. le Président remercie M. CORNU pour sa présentation.

2) RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

▪ Mme Corine HELFER, Présidente de la Commission financière

« Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

La Commission financière a examiné avec attention les comptes 2017 lors de ses séances des 24 avril et 2 mai 2018. Suite à notre première séance, nous avons formulé nos questions, auxquelles nous avons reçu une réponse du Conseil communal lors de notre deuxième séance en sa présence. Nous le remercions, ainsi que le Chef du service des finances, pour leur travail lors de l'élaboration du bouclage des comptes.

La Commission financière souhaite formuler une remarque sur le compte 620.501.52 pour l'aménagement de la gare routière. Cette rubrique présente une dépense d'investissement de CHF 14'961.25 en 2016 déjà, ainsi qu'un montant de CHF 67'459.25 en 2017. Alors qu'un montant de CHF 300'000.00 est annoncé au budget d'investissements 2017, aucun message n'a été présenté au Conseil général, ce que regrette la Commission financière. Les réponses fournies ont été entendues, mais il n'empêche qu'un montant de CHF 82'420.50 a été dépensé sans autorisation de dépense, ni crédit voté pour cette rubrique. La Commission financière souhaite dès lors que le Conseil communal présente un message au Conseil général au plus tard lors de la session d'octobre.

L'année 2017 a été marquée par différents événements majeurs dans l'organisation et la gestion d'une commune. Le projet de l'école primaire, le site sportif de Bossens, l'aménagement de la gare ou le remplacement des canalisations avec le CAD, en sont des exemples. Nous tenons à féliciter et remercier le Conseil communal et son Personnel administratif pour la bonne tenue du budget et la présentation de ces comptes, complets dans leurs explications et surtout bénéficiaires. A nouveau, et sans négliger le travail à fournir par notre Exécutif dans la complexité des projets précités, la Commission souhaite mettre en lumière la nette augmentation du poste 010.300.00 relatif au traitement du Conseil communal et dont le montant 2017 dépasse celui annoncé pour le budget 2018.

Pour terminer, la Commission financière relève la très bonne tenue des comptes et une situation financière saine, ainsi capable d'assumer les futures charges financières du District. Nous encourageons le Conseil communal à poursuivre sur cette voie, tout en veillant aux éléments précités, et invitons le Conseil général à accepter les comptes de fonctionnement et d'investissements 2017 ».

M. le Président remercie Mme HELFER pour la présentation du rapport de la Commission financière.

3) EXAMEN DE DETAIL DES COMPTES 2017

Les comptes et le rapport de gestion ayant été consciencieusement épluchés par chaque Conseiller général et chaque Conseillère générale, par les membres de la Commission financière, dans les séances des Groupes politiques, il s'agit de directement passer à l'examen de détail par chapitre et par sous-chapitre afin de permettre à tout un chacun de poser des questions sur des points restant encore obscurs.

Dans un souci de clarté, les intervenants sont priés de citer, de manière claire, lors de chaque intervention, le numéro du compte auquel il est fait référence.

➤ **COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2017**

Lecture des chapitres et sous-chapitres : Lecture de la page 26 à la page 39.

Aucune intervention.

➤ **COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017**

Lecture des chapitres et sous-chapitres : Lecture de la page 42 à la page 68.

Aucune intervention.

➤ **RECAPITULATIF PAR NATURE**

Lecture de la page 69 à la page 77.

Aucune intervention.

➤ **BILAN ACTIF/PASSIF**

Lecture de la page 78 à la page 82.

Aucune intervention.

4) DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ **Intervention de M. Eric BUCHMANN, Conseiller général, pour le Groupe PDC**

*« Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs,*

Dans sa séance préparatoire du 14 mai, le Groupe PDC a pris connaissance des comptes d'investissements et de fonctionnement 2017.

Pour les comptes d'investissement, nous avons constaté un décalage important entre les investissements figurant au budget, les crédits votés et la réalisation effective. Si l'on peut comprendre que certains projets peuvent ou doivent s'étaler sur plusieurs années, eu égard à leur complexité, il y en a d'autres qui devraient pouvoir se réaliser plus rapidement, notamment si certains partenaires de la Commune collaboraient de manière plus efficace. C'est notamment le cas pour le projet de réalisation de dix places de parc sous la gare. Le besoin est réel mais le projet n'est toujours pas concrétisé. Soyons dès lors attentifs à ce que les crédits votés soient utilisés dans les meilleurs délais pour la réalisation de nos projets en étant conscients que la bonne volonté communale n'est pas toujours suffisante s'il faut des accords extérieurs.

Pour les comptes de fonctionnement, sans entrer une énième fois dans le détail des chiffres que nous avons toutes et tous vus et relus à plusieurs reprises, le bénéfice est réjouissant de même que le montant de la dette par habitant. Il faut toutefois quelque peu tempérer ces bons résultats en tenant compte du fait que certains projets ne sont pas encore réalisés en tout ou en partie et que leur réalisation future aura un impact non négligeable sur les comptes à venir. Dès lors, comme pour les années passées, il est

important pour notre Exécutif d'établir un ordre de priorité des dépenses futures en tenant compte des crédits déjà votés mais non encore dépensés».

▪ **Intervention de M. Nicolas PACCAUD, Conseiller général, pour le Groupe Horizons Nouveaux**

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 9 mai dernier, les membres du Groupe Horizons Nouveaux se sont rencontrés pour préparer cette séance du Conseil général et ont soigneusement décortiqué les comptes d'investissements, de fonctionnement ainsi que le rapport de gestion.

Le résultat de l'exercice 2017 étant dans la même lignée que ceux des années passées, il m'est facile de faire un copier-coller d'une de mes interventions précédentes sur ce point. Je ne vais donc pas reprendre tous les chiffres, mais dans les grandes lignes, nous ne pouvons que féliciter le Conseil Communal ainsi que tous les Employés de la Commune qui ont respecté leur budget et ainsi généré un exercice 2017 bénéficiaire.

J'espère que cette rigueur habitera encore longtemps les personnes qui œuvrent pour notre belle Commune. Côté budget des investissements, une fois de plus peut-on se féliciter d'avoir investi moins que nous ne l'avions prévu ? C'est quand même plus de 14,9 millions de francs de crédits en cours sur les 35,6 millions de francs votés qui ne sont pas encore complètement réalisés et si ceux-ci avaient été menés à leur terme, la dette par habitant serait sensiblement différente.

Le Groupe Horizons Nouveaux adresse tous ses remerciements aux personnes qui ont élaboré le rapport de gestion. C'est un document riche en enseignements qui démontre, par son épaisseur, que la gestion d'une Commune n'est pas une mince affaire. Je me permettrais toutefois de faire remarquer que la vie sportive à Romont est bien maigre selon le Conseil communal. En effet, dans la rubrique 13.2, il fait mention du Tour de Romandie 2011. Les sociétés sportives et leurs nombreux sportifs apprécieront l'intérêt porté à leurs activités par notre Exécutif !

Le Groupe Horizons Nouveaux acceptera les comptes de fonctionnement et des investissements et remercie l'Administration communale ainsi que le Conseil Communal pour leur excellent travail.

Merci pour votre attention ».

▪ **M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général, pour le Groupe Socialiste**

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le Groupe PS a examiné attentivement les comptes 2017 lors de sa séance de préparation du 8 mai dernier. Ces comptes montrent que la situation financière actuelle de notre Commune est excellente. Les investissements planifiés sont toujours aussi conséquents, mais la Commune possède une capacité d'emprunt de plus de 40 millions de francs, ce qui nous permet de voir avec une certaine sérénité les investissements à venir, en particulier celui de l'école.

Les comptes de fonctionnement montrent également un solde positif conséquent de plus de 1.264 millions de francs. Comme nous l'avons déjà souligné l'année passée, ce solde positif constitue une très bonne nouvelle. Le groupe PS se pose néanmoins, et encore une fois, la question de la prudence nécessaire à l'établissement des budgets de la Commune. La prudence est certes la qualité première de tout responsable financier digne de ce nom, mais n'y a-t-il pas une dimension supplémentaire à ajouter à l'aspect financier afin que la population de Romont, ses sociétés, ses écoliers, soient récompensés de leur soutien et des efforts fournis depuis de nombreuses années ?

Cette réflexion n'affecte bien sûr pas les comptes 2017, mais elle nous semble une nouvelle fois importante à garder en tête pour l'établissement des prochains budgets.

En conclusion, les membres du Groupe PS ont accepté à l'unanimité les comptes d'investissements et de fonctionnement 2017. Nous remercions le Conseil communal pour la bonne gestion des comptes et adressons nos remerciements au Personnel communal pour son travail et son engagement au service de la population romontoise.

Merci pour votre attention ».

▪ **M. Olivier MARILLER, Conseiller général, pour le Groupe UDC**

*« Monsieur le président,
Madame, Messieurs les Conseillers communaux,
Chers Collègues du Conseil général,*

Lors de sa séance du 15 mai 2018, le Groupe UDC a pris connaissance du rapport des comptes 2017.

Nous pouvons constater que ceux-ci suivent la même logique que ces dernières années, chose normale puisque les travaux concernant les gros investissements n'ont pas encore débuté.

Nous tenons à remercier toutes les personnes des différents services de l'Administration communale pour l'excellent dossier des comptes, ainsi que le rapport de gestion qui est une remarquable synthèse de l'année écoulée.

Le Groupe UDC accepte les comptes de fonctionnement et des investissements et recommande au Conseil général d'en faire de même.

Merci ».

▪ **Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Vice-Syndic, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de sa réunion du 7 mai dernier, le Groupe Les Verts a analysé les comptes d'investissements et de fonctionnement 2017, ainsi que le rapport de gestion.

Si les investissements prévus en début d'année sont toujours nombreux, force est de constater que seulement une partie est réalisée en cours d'année. Si cela ménage les finances communales, il faut néanmoins souligner que certains investissements figurent au budget depuis bien longtemps, mais ne sont toujours pas réalisés. Les Verts déplorent notamment le peu d'avancement fait en matière de politique environnementale et de l'énergie. Les comptes de fonctionnement présentent un bénéfice, ce qui est réjouissant, même si nous allons au-devant d'années qui nous seront moins favorables, notamment avec la hausse des charges liées au District.

Le Groupe des Verts accepte les comptes d'investissements et de fonctionnement tels qu'ils nous ont été présentés. Nous remercions et félicitons le Conseil communal, ainsi que les employés de la Commune pour la bonne gestion des finances. Nous remercions également toutes les personnes qui ont participé à la rédaction du rapport de gestion 2017, rapport qui offre un beau panorama de tout ce qui se passe à Romont. Nous déplorons toutefois la teneur du chapitre 2, aux pages 4 et 5 dudit rapport. Après les épanchements autour d'une collégialité difficile, voici maintenant que le Conseil communal joue les « Calimero », traitant au passage une partie de ses concitoyennes et concitoyens d'égoïstes et d'incompétents. Pousser le paternalisme à un tel niveau, il fallait oser, après avoir jeté aux orties un projet à plus d'un million de francs, sans en avoir donné une explication crédible aux citoyennes et citoyens. La recherche d'informations, justement, nous la pratiquons. Mais il est bien difficile d'avoir des réponses de la part d'un Conseil Communal qui préfère jouer les victimes, mettre la faute sur autrui pour cacher ses propres hésitations et erreurs.

Oui, convaincre la population du bien-fondé d'un projet, ou s'entendre avec des personnes ayant déposé une opposition, prend du temps. Néanmoins, une bonne gestion de projet et une planification digne de ce nom prennent en compte les différentes embûches qu'il pourrait y avoir sur la route. Mettre la faute sur le dos des autres, c'est bien trop facile et c'est se voiler la face.

Les Verts souhaitent que le Conseil communal ne travaille non pas dans le but de servir le plus grand nombre, mais dans le but de servir chacune et chacun ! La Suisse est le pays de la démocratie directe, du consensus et du respect des minorités. Il n'y a rien de cela dans le message du Conseil communal. Surtout, il manque justement toute trace de ce consensus tant plébiscité. Le consensus, c'est cet art difficile, qui concilie les points de vue opposés, dans le respect de la différence. Et ce n'est pas imposer l'avis d'une majorité à une minorité de citoyennes et citoyens.

Merci pour votre attention».

▪ **M. Thierry ROPRAZ, Conseiller général, pour le Groupe PLR**

«Monsieur le Vice-Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Chers Collègues,

Le Groupe PLR a examiné attentivement les comptes de l'année 2017 lors de sa séance de préparation du lundi 14 mai 2018, desquels il ressort que le compte de fonctionnement présente un bénéfice de CHF 1'264'701.00, le cash-flow de l'exercice atteint CHF 3'074'710.75, la capacité d'emprunt sur 5 ans est de CHF 43'000'000.00 et la dette par habitant est de CHF 350.00.

Le Groupe PLR relève aussi que la Commune de Romont a réalisé des amortissements supplémentaires de CHF 1'429'563.00, mais n'oublie pas que les charges liées pour le District ont déjà augmenté de CHF 594'043.00 de 2016 à 2017.

Pour cette législature (dont la Commune de Romont et les autres Communes glânoises ont profité de l'apport financier exceptionnel de Siviriez ces dernières années), les charges vont encore sensiblement augmenter.

Le Groupe PLR remercie et félicite le Conseil communal, en particulier M. CORNU, Directeur des finances, M. GILLIERON, Chef de Service, ainsi que l'Administration communale pour l'excellent travail et la qualité de la présentation des comptes.

Le Groupe PLR approuve les comptes de l'année 2017, et recommande au Conseil général d'en faire de même ».

5) VOTE FINAL

A) COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2017

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2017.

B) COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017.

Au nom du Conseil général, M. **le Président** adresse ses plus chaleureux remerciements à M. Jean-Denis CORNU, Vice-Syndic, Responsable du dicastère des FINANCES, à M. Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances, ainsi qu'à toute son équipe, pour l'excellent travail effectué.

C) RAPPORT DE GESTION – APPROBATION

Le Rapport de gestion, très complet, est un document fort utile contenant une multitude d'informations et de données sur le fonctionnement de la commune et ses habitants. C'est un immense travail qui a le grand mérite de nous apporter de manière

minutieuse et fouillée les activités aussi variées et nombreuses conduites dans notre ville.

C'EST PAR 43 OUI ET 3 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE RAPPORT DE GESTION 2017.

M. le Président adresse ses remerciements et félicitations au Conseil communal, aux Chefs de service ainsi qu'au Personnel communal pour l'important travail que représente la rédaction de ce rapport.

▪ **INTERVENTION DE M. JEAN-DENIS CORNU, VICE-SYNDIC, DIRECTEUR DU DICASTERE DES FINANCES**

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Vous venez d'approuver le rapport de gestion 2017 de notre Commune et je vous en remercie. Comme vous l'avez constaté, ce document devient extrêmement volumineux puisqu'il compte 186 pages.

Le Conseil communal s'est posé des questions sur l'avenir de notre rapport de gestion. Toutes les communes qui disposent d'un Conseil général ont l'obligation de rédiger un rapport de gestion. Renseignements pris auprès de M. BALLAMAN, du Service des communes, la loi ne précise en rien le contenu obligatoire de ce document.

Comme vous avez toutes et tous lu le rapport de gestion 2017 de notre Commune, vous aurez constaté que de nombreux chapitres ne concernent pas directement ou uniquement notre Commune mais plutôt des Associations dont notre Commune est partenaire et dont les rapports de gestion sont intégrés avec le nôtre. Je peux citer par exemple :

• le rapport de gestion de la RGV	12 pages
• le rapport de gestion des Services auxiliaires	8 pages
• le rapport de gestion du VitroMusée	7 pages
• le rapport de gestion du VitroCentre	3 pages
• le rapport de gestion de l'Office du Tourisme	<u>30 pages</u>
Total	60 pages

On peut également se poser la question de la pertinence de l'intégration de la partie financière au rapport d'activité de la Commune, les chiffres se retrouvant dans les comptes détaillés de la Commune

20 pages

Enfin, pour le rapport de REPER, ce sont

21 pages

Total général **101 pages**

Il faut savoir que l'élaboration du rapport de gestion de la commune est gourmande en temps et en papier (rédaction, mise en page, relecture, impression).

Pour le rapport de gestion 2018, le Conseil communal a décidé que les rubriques mentionnées ci-dessus ne feront plus partie intégrante du rapport communal. Soit les rapports seront mis directement et individuellement sur notre site internet, soit un lien

sera créé sur notre site avec redirection vers les différentes associations (RGV, Services auxiliaires, Office du Tourisme, REPER, etc.). Les Conseillers généraux pourront ainsi continuer à consulter le contenu des divers rapports de gestion qui diminuera d'env. 50% de volume. Notre Commune, qui est certifiée « Cité de l'Energie » et « Amie des forêts anciennes », contribuera ainsi, par ce geste, aux économies de papier.

Merci d'en prendre bonne note ».

4. RENOUVELLEMENT DE L'ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES COMMUNAUX

M. le Président passe la parole à **Mme Corine HELFER**, Présidente de la Commission financière, pour la présentation de cet objet.

« Conformément à l'art. 98 de la Loi sur les Communes, la Commission financière a pour mission d'émettre une proposition de désignation de l'Organe de Révision à l'intention du Conseil général ».

Il s'agit d'un mandat de trois ans pouvant être renouvelé, mais ne devant pas excéder six ans. La Société fiduciaire MCM, à Granges-Paccot, a terminé son mandat de six ans avec le bouclage des comptes 2017. La discussion de la Commission s'est portée sur deux sociétés fribourgeoises, hors Ville de Romont et hors District. La Société qui vous est proposée est Core Fiduciaire Revicore, à Fribourg.

L'équipe engagée pour la Commune de Romont est composée de trois experts-réviseurs agréés, qui sont M. Markus JUNGO, responsable du mandat, Madame Estelle JAUNIN et Monsieur Célien BERTHOLD. Au total, la Société compte 65 collaborateurs et collaboratrices, bénéficiant de diverses expériences et formations, qui se tiennent à disposition. Le Groupe Core est une holding, Core Partenaires SA, qui chapeaute quatre Sociétés fiduciaires, à Fribourg, Guin et Berne. Actuellement, la Société est l'Organe de révision de 20 communes fribourgeoises, toute taille confondue, et l'a été pour près de 20 autres dans le passé. Fort de ses expériences en matière de révision de communes, nous sommes certains que l'équipe mandatée sera à même d'assumer la tâche qui lui sera confiée pour notre Commune. Elle saura ainsi être un partenaire de qualité pour le passage à MCH2 à l'horizon 2021 notamment.

Les prestations proposées sont, entre autres, les suivantes :

- Contrôle des comptes annuels selon la Loi sur les communes et son règlement d'exécution, des normes de la branche et en utilisant le formulaire de vérification du Service des communes, conformément aux principes de comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat.*
- Contrôle périodique des valeurs au bilan.*
- Etablissement du rapport de révision à l'attention de la Commission financière, du Conseil communal et du Conseil général.*
- Rapport complémentaire sous forme de recommandation.*
- Discussion finale avec la Commission financière, le Responsable du Service des finances et le Conseiller communal en charge du dicastère des finances.*

La synthèse de l'analyse effectuée amène la Commission financière à recommander au Conseil général l'approbation du mandat à la Société Core fiduciaire, à Fribourg, en tant qu'Organe de révision des comptes de la Commune de Romont, pour les années 2018, 2019 et 2020, pour le prix de CHF 11'500.00/an + TVA, hors débours ».

M. le Président remercie Mme HELFER pour la présentation du rapport de la Commission financière.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE RENOUELEMENT DE L'ORGANE DE REVISION DES COMPTES COMMUNAUX TEL QUE PROPOSE PAR LA COMMISSION FINANCIERE.

5. APPROBATION DU RÈGLEMENT SCOLAIRE DES COMMUNES DE BILLENS-HENNENS/MÉZIÈRES/ROMONT

M. le Président cède la parole à **Mme Micheline POULIN**, Conseillère communale en charge du dicastère des ECOLES, pour la présentation de cet objet.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ INTERVENTION DE MME JACQUELINE BOURQUI, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE PLR

« Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers communaux,

C'est avec satisfaction que le Groupe PLR a pris connaissance du projet de règlement scolaire tel que proposé par le Conseil communal.

En effet, la loi sur la scolarité obligatoire et son règlement, entrés en vigueur le 1^{er} août 2016, ont fixé un cadre nouveau de l'école. Ils ont prévu la mise en place d'un ou d'une Responsable d'Etablissement, à l'image du Directeur du Cycle d'orientation, dont il ou elle a reçu toutes les attributions.

Les Commissions scolaires, au sens où nous les connaissions antérieurement ont, par conséquent, disparu. La relation commune-école s'étant ainsi modifiée, nous avons apprécié l'effort de réflexions menées en commun et simultanément, par les trois communes concernées, à savoir Billens-Hennens, Mézières et Romont, pour aboutir au projet présenté.

Surpris, au premier abord, par les précisions inscrites dans le règlement, telles que les demi-jours de congé hebdomadaire, nous avons été rapidement convaincus qu'ainsi libellé, celui-ci était gage d'un bon fonctionnement.

Inscrits durablement, ces demi-jours permettront aussi à ceux qui proposent et animent des activités extrascolaires, de prévoir un déploiement de celles-ci durant les temps de congé.

Le Groupe PLR se prononce donc favorablement à l'endroit de ce dossier, et souhaite qu'il en soit de même par l'ensemble du Conseil général».

▪ **INTERVENTION DE MME NICOLE BARDET, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Vice-Syndic, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de sa séance de préparation, le Groupe Les Verts a discuté du nouveau règlement scolaire. Si, dans l'ensemble, il apporte satisfaction, nous avons néanmoins certaines questions :

➤ *Art. 2 al. 3 Transports scolaires*

Etant donné qu'il n'y a pas de surveillants dans les bus, comment une exclusion se décide-t-elle ? Sur quelle base et critères ? Y'a-t-il une procédure qui règle ces cas ?

➤ *Art 8 Classes bilingues*

La Commune peut autoriser un élève à fréquenter un autre cercle scolaire pour des raisons de langue.

Heureux habitants et habitantes d'un canton bilingue, nous nous demandons si la Commune envisage de mettre en place des classes bilingues comme cela se fait déjà dans d'autres communes du canton.

➤ *Art.10 Frais pour accompagnement des devoirs*

Actuellement, ces frais se montent à CHF 50.00 par mois et par élève et le règlement prévoit d'augmenter ces frais jusqu'à CHF 100.00 par mois. Nous demandons le pourquoi de cette augmentation et aimerions éventuellement maintenir ce montant à CHF 50.00. Nous jugeons ces augmentations discriminantes pour les familles à bas revenus.

En vous remerciant de prendre bonne note de nos questions et remarques».

▪ **INTERVENTION DE MME MICHELINE POULIN, CONSEILLERE COMMUNALE, DIRECTRICE DU DICASTERE DES ECOLES**

«Concernant l'art. 2 al. 3 relatif aux transports scolaires, il faut savoir qu'un enfant qui ne se comporte pas correctement dans un bus le fait de manière récurrente ; de ce fait, il est vite repéré par le chauffeur. Pour cette année scolaire, nous avons eu deux situations pour lesquelles nous avons dû intervenir. A chaque fois, le chauffeur avait signalé la chose à l'enseignante ou au Responsable d'Etablissement car il avait confisqué l'abonnement de l'enfant.

Les enfants perturbateurs sont ensuite systématiquement convoqués et les parents avertis des problèmes générés par leur enfant.

Une directive sur le comportement à adopter par les élèves dans les transports est remise aux parents. Les abonnements sont remis uniquement lorsque ce document est dûment signé par les parents, ce qui signifie ainsi qu'ils ont bien pris connaissance des conséquences d'un comportement inadéquat de leur enfant dans le bus scolaire.

Concernant l'art 8 relatif aux classes bilingues, l'école de Romont comprend 60 enfants allophones qui bénéficient d'appui dans une classe de langue. Ainsi, la priorité de la Commune et de la Direction de l'école vise à ce que ces enfants acquièrent un niveau de français suffisant leur permettant de suivre un cursus scolaire normal.

Considérant la situation actuelle, ce n'est pas dans la volonté du Conseil communal de mettre en place des classes bilingues à Romont. Selon M. l'Inspecteur, actuellement seulement Fribourg et Morat disposent de telles classes bilingues. Il s'avère qu'il s'agit de la classe qui pose le plus de difficultés à mettre sur pied.

Concernant l'art. 10 lié aux frais pour l'accompagnement des devoirs, il est vrai qu'actuellement, les coûts de l'accompagnement des devoirs surveillés sont de CHF 50.00/mois et ils le resteront car ce n'est pas dans la volonté du Conseil communal d'augmenter ce tarif. En effet, c'est bien un service à la population et il ne s'agit pas d'être discriminant.

D'ailleurs, des arrangements peuvent être trouvés pour des familles ayant des difficultés à assumer ces coûts, par exemple avec diverses Associations comme Pro Juventute, St-Vincent de Paul, ou autres.

Des tarifs définis dans un règlement doivent tenir compte de la situation actuelle et doivent aussi tenir compte de la situation future, ce qui est le cas dans cet article où l'on se donne la possibilité de fixer ces coûts des devoirs surveillés jusqu'à CHF 100.00/mois au maximum. Mais je le rappelle, ce n'est pas la volonté actuelle du Conseil communal.

Donc je demande à ce que l'on maintienne les tarifs tels qu'indiqués dans l'article 10 de ce nouveau règlement scolaire».

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE REGLEMENT SCOLAIRE DES COMMUNES DE BILLENS-HENNENS, MEZIERES ET ROMONT.

6. DEMANDES DE CRÉDITS DE

6.1 CHF 125'000.00 POUR LA VALORISATION DE LA COLLECTION PHOTOGRAPHIQUE DE JEAN-LOUIS DONZALLAZ

M. le Président cède la parole à **M. Christian PERRIER**, Conseiller communal en charge du dicastère CULTURE/TOURISME, à qui il appartient de présenter cet objet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**▪ INTERVENTION DE M. ALAIN BOSSON, CONSEILLER GENERAL, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Lors de sa séance du 2 mai dernier, la Commission financière a accepté à l'unanimité de ses membres présents la demande de crédit de CHF 125'000.00 pour la valorisation de la collection photographique de M. Jean-Louis DONZALLAZ et recommande au Conseil général d'accepter cette demande de crédit. Merci ».

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**▪ INTERVENTION DE M. STEFAN TRUEMPLER, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE PLR**

« Monsieur le Président, Chers Membres du Conseil communal et du Conseil général,

Le Groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du projet de valorisation du fonds photographique DONZALLAZ et le soutient pleinement. Ce fonds regroupe les travaux de trois photographes et constitue sans aucun doute une source iconographique très précieuse sur la vie de Romont et de la région durant les huit dernières décennies. Il documente ainsi une période d'évolutions et de chamboulements très importants.

Nous apprécions la suite logique et annoncée de la première phase de saisie et de conservation de la collection. La mise en valeur est prévue par deux éléments principaux, à savoir une exposition avec une publication ainsi que la mise en ligne d'un choix d'images numérisées.

Nous nous réjouissons déjà maintenant de découvrir l'exposition, qui donnera sans doute un aperçu passionnant et largement accessible de ce fonds d'images très riche. Elle sera le fruit du travail d'une équipe qui saura trier, étudier, commenter et présenter ce patrimoine de manière très avisée.

Il en va de même pour le projet de numérisation et de mise en ligne. Il nous paraît en effet judicieux de réaliser tout le travail préparatoire sur place, où la motivation et le contexte du savoir offrent les meilleures conditions cadre pour ce faire. Pour la mise en ligne par contre, nous pensons qu'il sera essentiel de viser et de se conformer dès le début à des plateformes spécialisées de portée très large et d'éviter des solutions locales, aussi pour l'archivage des données. Ce n'est qu'ainsi que ces sources numérisées pourront être pleinement exploitées, entretenues à long terme et à des coûts maîtrisés».

▪ INTERVENTION DE MME ANGELA PITTET, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS

« Monsieur le président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,

Le Groupe Les Verts soutient sans réserve cette demande de crédit destinée à conserver et valoriser les photos de la collection historique de M. DONZALLAZ.

Nous relevons que d'autres trésors historiques dorment sous nos murs et pourraient eux aussi bénéficier d'un tel travail d'archivage, afin de rendre accessibles les documents officiels et historiques à tous nos citoyens».

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 125'000.00 POUR LA VALORISATION DE LA COLLECTION PHOTOGRAPHIQUE DE JEAN-LOUIS DONZALLAZ.

6.2 CHF 40'000.00 POUR LE RÉSERVOIR DU DALLY – TRANSFORMATEURS ET PORTES

M. le Président cède la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION, à qui il appartient de présenter cet objet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

▪ INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIERE

« Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Lors de sa séance du 2 mai dernier, la Commission financière a accepté à l'unanimité de ses membres présents la demande de crédit de CHF 40'000.00 pour l'assainissement de la distribution électrique et le remplacement de portes et fenêtres dans la station de pompage du Dally à Bulle et au réservoir des Croisées à Sâles, et recommande au Conseil général d'accepter cette demande de crédit.

Merci pour votre attention”.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 40'000.00 POUR LE RESERVOIR DU DALLY – TRANSFORMATEURS ET PORTES.

6.3 CHF 200'000.00 POUR LA MISE EN SÉPARATIF DE L'IMPASSE DE LA COMBA

M. le Président cède la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION, à qui il appartient de présenter cet objet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE**▪ INTERVENTION DE M. CHRISTOPHE GIRARD, CONSEILLER GENERAL, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIERE**

« Réunie en séance les 24 avril et 2 mai, la Commission financière a examiné la demande précitée. Celle-ci n'a soulevé ni remarque ni question. C'est ainsi à l'unanimité de ses membres que la Commission financière l'a acceptée. Elle propose au Conseil général d'en faire de même ».

VOTE / DECISION

C'EST À L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 200'000.00 POUR LA MISE EN SEPARATIF DE L'IMPASE DE LA COMBA.

6.4 CHF 150'000.00 POUR DES TOILETTES PUBLIQUES À LA GARE DE ROMONT

M. le Président cède la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cet objet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE**▪ INTERVENTION DE M. PHILIPPE AYER, CONSEILLER GENERAL, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIERE**

« Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

La Commission financière a étudié le message de ce crédit lors de sa séance du 24 avril 2018 et a rencontré le Conseil communal qui lui a fourni les réponses à ses questions en date du 2 mai dernier.

C'est à l'unanimité que la Commission financière a voté en faveur de ce message et propose au Conseil général d'en faire de même ».

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**▪ INTERVENTION DE M. OLIVIER MARILLER, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE UDC**

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 15 mai 2018, le Groupe UDC a pris connaissance de ce point de l'ordre du jour.

Si nous reprenons les détails du rapport des comptes, au chapitre des investissements en cours :

- page 22, comptes 110.501.02 – aménagement de 10 places parcs à la gare, état des crédits votés CHF 50'000.00 - date de la décision du Conseil général de mai 2013,
- page 23, comptes 620.501.51 – Abris & station vélos à la gare, état des crédits votés CHF 250'000.00 - date de la décision du Conseil général de mai 2015,

nous arrivons à un cumul de CHF 300'000.00.

Si nous ajoutons à cela les CHF 150'000.00 pour la rénovation des toilettes publiques de la gare, nous arrivons à un montant total de CHF 450'000.00, d'où notre interrogation. A quel délai les travaux pour les budgets votés en 2013 et 2015 seront-ils réalisés ?

Nous sommes conscients que ces investissements sont bloqués par un prestataire externe, mais nous demandons au Conseil communal de trouver une solution à court terme avec les CFF afin de faire avancer l'ensemble de ces travaux.

Je vous en remercie».

▪ **INTERVENTION DE M. EMMANUEL BUSSARD, CONSEILLER COMMUNAL, DIRECTEUR DU DICASTERE SECURITE/VOIRIE**

« Le Conseil communal, via son Administration, est en contact régulier avec les CFF afin de leur mettre une certaine pression de façon à voir ces travaux débiter. Nous espérons que ceux-ci seront effectués encore cette année, pour une grande partie d'entre eux ».

VOTE / DECISION

C'EST À L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 150'000.00 POUR DES TOILETTES PUBLIQUES A LA GARE DE ROMONT.

6.5 CHF 300'000.00 POUR LA RÉFECTION DES ROUTES COMMUNALES – ROUTE EFSA

M. le Président cède la parole à M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cet objet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

▪ **INTERVENTION DE MME PASCALE ZERMATTEN, CONSEILLERE GENERALE, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

« Monsieur le Président du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Chers et Chères Collègues,

Lors de sa séance du 2 mai dernier, la Commission financière a accepté à l'unanimité de ses membres présents la demande de crédit de CHF 300'000.00 pour la réfection d'un

tronçon de route communale, dite "Route EFSA" (parcelle 1417,) et recommande au Conseil général de l'accepter.

Je vous remercie ».

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 300'000.00 POUR LA REFECTION DES ROUTES COMMUNALES – ROUTE EFSA.

7. ELECTIONS

7.1 D'UN/E MEMBRE SUPPLÉANT/E AU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

Suite à la démission de M. Valentin BARD de son poste de Conseiller général, il y a lieu de le remplacer en tant que membre suppléant du Bureau du Conseil général. Pour rappel, il y siégeait en qualité de membre PLR.

Sur proposition du Groupe précité, le Bureau a reçu la candidature de **M. Philippe AYER**.

Pour rappel, les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes sont applicables pour les élections. Ces dispositions ont été modifiées **au 1^{er} juillet 2015** et elles sont les suivantes :

Art. 46

1 Sous réserve de l'alinéa **1bis**, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

1bis Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Aucune autre candidature n'est proposée.

DECISION

Le scrutin de liste, c'est-à-dire le vote au bulletin, n'est pas demandé. Par conséquent, M. Philippe AYER est élu tacitement suppléant du Bureau du Conseil général en vertu de l'article 46 al. 1bis de la Loi sur les communes.

« Applaudissements ».

M. le Président félicite M. Philippe AYER pour son élection. **M. AYER** l'accepte avec plaisir.

7.2 D'UN/E MEMBRE À LA COMMISSION FINANCIÈRE

Suite l'élection de M. Thierry SCHMID au poste de Conseiller communal, il y a lieu de le remplacer en qualité de membre de la Commission financière. **M. le Président** rappelle qu'il y siégeait en tant que membre PDC.

Sur proposition du Groupe précité, le Bureau a reçu la candidature de **M. Jean-Yves PYTHON.**

En référence à la loi sur les communes, cette élection se déroulera selon les mêmes modalités que pour la précédente.

Aucune autre candidature n'est proposée.

DECISION

Le scrutin de liste, c'est-à-dire le vote au bulletin, n'est pas demandé. Par conséquent, M. Jean-Yves PYTHON est élu tacitement membre de la Commission financière en vertu de l'article 46 al. 1bis de la Loi sur les communes.

« *Applaudissements* ».

M. le Président félicite M. Jean-Yves PYTHON pour son élection. **M. PYTHON** l'accepte.

7.3 D'UN/E MEMBRE À LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Suite à la démission de M. Jean-Yves PYTHON de son poste de membre de la Commission d'aménagement, il y a lieu de le remplacer. Pour rappel, il y siégeait en qualité de membre du Groupe PDC.

Sur proposition du Groupe précité, le Bureau a reçu la candidature de **M. Sébastien RODI.**

En référence à la loi sur les communes, cette élection se déroulera selon les mêmes modalités que pour la précédente.

Aucune autre candidature n'est proposée.

DECISION

Le scrutin de liste, c'est-à-dire le vote au bulletin, n'est pas demandé. Par conséquent, M. Sébastien RODI est élu tacitement membre de la Commission d'aménagement en vertu de l'article 46 al. 1bis de la Loi sur les communes.

« *Applaudissements* ».

M. le Président félicite M. Sébastien RODI pour son élection. **M. RODI** l'accepte.

8. DIVERS

8.1 ANNULATION DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 5 JUILLET 2018

- **Intervention de M. Jean-Denis CORNU, Vice-Syndic**

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Devant l'absence de message de demande de crédit ou de dossiers suffisamment élaborés pour être présentés, le Conseil communal a décidé d'annuler la séance de réserve du 5 juillet prochain. Le Bureau du Conseil général en a été informé via son Président.

A noter que le Conseil communal a prévu une séance d'information destinée au Conseil général et à la population romontoise sur les dossiers importants du moment. La date n'a pas été arrêtée mais cette rencontre aura certainement lieu à la rentrée, en début d'automne.

Le Conseil communal vous remercie pour votre compréhension».

8.2 COMMISSION DES SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES DE BOSSENS

- **Réponse de Mme Micheline POULIN, Conseillère communale en charge du dicastère ECOLES/SPORT, à une intervention antérieure de M. Nicolas PACCAUD**

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En réponse à l'intervention de M. PACCAUD lors de la dernière séance du Conseil général, je peux donner les informations suivantes :

La Commission des sports, tout comme les autres Commissions, est un Organe de consultation non décisionnel. Les suggestions et remarques sont prises en compte et traitées lors des diverses séances du Conseil communal.

La dernière Commission a été convoquée dans un souci de transparence afin de présenter le projet final avant la mise à l'enquête. Cette séance n'avait rien de formel et par conséquent aucun procès-verbal n'a été établi. Ceci dit, les seules questions soulevées ont été émises par votre représentant. Je le répète, ces questions sur le retour d'investissements seront traitées en temps voulu. Des conventions et tarifs de location seront établis. A titre d'exemple, le COG travaille actuellement sur ces mêmes sujets. Or il y a bien quelque temps que les travaux ont commencé.

Tout avant-projet est réétudié avant sa mise à l'enquête. Si nous prenons l'exemple de la piscine, des rénovations du COG et du home de Vuisternens, il est clair qu'ils ne sont pas identiques à 100% au projet voté par le peuple.

A notre avant-projet, nous avons apporté quelques améliorations et rajouté un terrain multisport intégrant une piste de saut en hauteur. Lors de la séance de la Commission

des sports du 21 décembre, il a bien été précisé que ces rajouts ne se feront uniquement que si leurs coûts rentraient dans l'enveloppe votée.

Je vous prie de bien vouloir me croire, M. Paccaud qu'aucune piste de motocross ou de terrain synthétique ne sont au programme de la rénovation du Centre de Sport de Bossens.

Pour votre information, toutes les oppositions ont été levées et le dossier a été envoyé à Fribourg.

Pour terminer et en finalité, n'oublions pas que ce projet est destiné à nos jeunes Romontois.

Merci de votre attention».

▪ **Intervention de M. Nicolas PACCAUD, Conseiller général**

« Je souhaitais pouvoir prendre connaissance de la réponse à mon intervention du Conseil général passé avant ce soir afin de pouvoir préparer ma prise de position. Je ne peux que déplorer ce manquement du Conseil communal. Par conséquence, je vais devoir improviser mes réponses. Merci à Mme POULIN pour les réponses concernant la Commission des sports. Effectivement, c'est une Commission consultative et non décisionnelle. C'est toutefois dommage de ne pas disposer d'un procès-verbal qui pourrait permettre aux autres Conseillers communaux de prendre connaissance du contenu de cette séance. Pour moi, c'est en ordre concernant le Centre de Sport de Bossens si les dépenses restent dans les coûts prévus. Cependant, il y a quelque chose qui me dérange, c'est que dans mon intervention, je parlais aussi de l'abandon du projet ZELDA. Or, vous ne m'avez pas donné de réponse. Allez-vous me répondre ce soir ou lors d'une prochaine séance du Conseil général ? »

▪ **Réponse de Mme Micheline POULIN, Conseillère communale en charge du dicastère ECOLES/SPORT**

« Pour votre première remarque sur la réponse que je devais vous envoyer, j'ai repris votre intervention de la dernière séance où il était noté : « Je vous prie de vous tenir au délai mentionné dans la loi sur les communes, voire me faire parvenir une copie auparavant ». J'ai interprété ceci dans le sens « éventuellement me faire parvenir une copie avant ». Dès lors, je m'en excuse. Les questions concernant le projet ZELDA n'ont pas été développées et la réponse vous sera fournie prochainement».

8.3 TABLES A LANGER DANS LES LIEUX PUBLICS

▪ **Réponse de M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal en charge du dicastère DOMAINES/BATIMENTS/FORETS à une intervention de Mme Nicole BARDET du 5 octobre 2017**

« Actuellement, la configuration des bâtiments communaux, notamment de l'Administration publique et de l'Hôtel de Ville, ne permettent pas d'adapter leurs locaux avec des tables à langer.

Les Associations intercommunales, dont la Commune de Romont, sont conscientes des améliorations à apporter dans plusieurs domaines et notamment celui qui vous préoccupe.

Si certains grands centres commerciaux et autres commerces de la place proposent une solution, la Commune de Romont ne peut que simplement encourager les commerces privés à améliorer le confort des jeunes mamans et de leurs bambins ».

▪ **Intervention de Mme Nicole BARDET, Conseillère générale**

« Je vous remercie pour votre réponse. Je vous rappelle que ceci concerne aussi les jeunes papas. D'autre part, est-ce qu'il y a des WC pour les handicapés dans ces bâtiments ? La loi oblige aussi à des adaptations et il serait assez facile d'ajouter une table à langer dans un WC pour handicapés, ce qui le rend accessible aux papas et aux mamans et répondrait ainsi aux besoins. »

▪ **Réponse de M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal**

« Il est clair que, lors de nouvelles constructions ou lors d'adaptations comme dans le bâtiment de l'Ancien Couvent des Capucins, nous sommes contraints de nous adapter par rapport à la mobilité. J'ai pris bonne note de votre remarque».

8.4 PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE – OUVERTURE D'UNE CLASSE

▪ **Intervention de Mme Micheline POULIN, Conseillère communale en charge du dicastère ECOLES/SPORT**

« Le Conseil communal tient à vous informer qu'à la rentrée scolaire prochaine, nous devons ouvrir une nouvelle classe.

Les effectifs arrêtés au 15 mai et l'arrivée de 7 élèves de Billens nous le confirment.

Nous ferons donc l'acquisition d'un nouveau pavillon scolaire qui sera installé à l'école de la Condémine.

La Commission financière a été informée de cet achat.

Merci de votre attention».

8.5 FUTUR BATIMENT SCOLAIRE

▪ **Intervention de M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal en charge du dicastère DOMAINES/BATIMENTS/FORETS, Chef du projet « Futur bâtiment scolaire »**

« Pour les lecteurs assidus d'un journal du sud du Canton, vous avez même pu vous rafraîchir la mémoire à l'heure du café ce matin sur l'histoire de l'école !

Comme indiqué, il est bien vrai que nous avons reçu le rapport d'étude de faisabilité et une séance a déjà eu lieu hier après-midi avec ses auteurs, afin de peaufiner et corriger les premiers détails visibles.

Comme annoncé en février, deux variantes, une partielle et une totale ont été chiffrées et développées.

Juillet et août 2018 ne seront pas de trop pour ficeler ces deux projets et les présenter au Conseil général d'octobre 2018, avec leurs avantages et leurs inconvénients.

*Ensuite, nous procéderons à une information à la population avant de vous présenter, lors d'une prochaine séance du Législatif, la demande de crédit pour le projet soit partiel, soit total, et ceci en toute connaissance de causes, **en étant toujours** dans les délais et en utilisant **toujours le crédit** d'étude voté pour le 1^{er} projet, et ce malgré toujours **une opposition pendante**.*

Le chemin de la future école est sinueux, sachant que l'on construit un bâtiment partiel extensible ou total pour au moins 50 ans et il est de notre devoir de nous interroger afin de prendre le bon virage.

Je vous remercie de votre attention » !

▪ **Intervention de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général, pour le Groupe Socialiste**

« Chers collègues,

Le Groupe PS remercie le Conseil communal pour l'information donnée sur le projet de l'école.

Nous remarquons que la procédure prend plus de temps que ce qui avait été annoncé plus tôt cette année. Cela ne dépend certes pas du Conseil communal, mais ceci a une conséquence fâcheuse sur ce projet essentiel et prioritaire de la Commune.

Où en est-on donc à l'heure actuelle ? Les informations données ce soir nous montrent une tendance inquiétante.

Dans l'urgence, il faut parer au plus pressé en achetant un nouveau container. Nous n'avons pas le choix. Personne ne remet ceci en question et notre Groupe l'avait déjà mis en avant durant la séance des budgets 2018. Cependant, la décision de passer cet achat sans une demande de crédit claire décrivant les options choisies et les caractéristiques de ce container est plus que regrettable et hautement questionnable. De plus, ceci n'a pas été présenté à la Commission financière, contrairement à ce qui vient d'être dit.

Ensuite, nous avons un besoin urgent d'une école, mais, étant donné l'annulation de la séance de juillet, la présentation des options possibles ne se fera qu'au mieux à la séance d'octobre 2018. Il est extrêmement dommage de perdre six précieux mois pour obtenir les chiffres permettant de décider de l'option à adopter pour la construction de cette nouvelle école.

A moins que le Conseil communal ne mette à nouveau le Conseil général devant le fait accompli en octobre, en ne proposant qu'une variante qui serait à prendre ou à laisser ! Etant donné l'urgence et l'importance de ce projet pour notre Commune, cette option serait catastrophique en ne laissant aucun choix au Conseil général. Il est à espérer que ce ne sera pas la ligne suivie par le Conseil communal, ceci d'autant plus que les options considérées n'incluent pas la variante utilisant la Condémine comme bâtiment scolaire, comme il a été déjà dit à plusieurs reprises lors des séances précédentes du Conseil général, et qu'il reste de nombreuses questions en suspens sur ce dossier. Ces éléments méritent une discussion approfondie et ouverte devant le Législatif.

Merci pour votre attention”.

▪ **Intervention de M. Christelle MASUR LUU, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

« Monsieur le président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Vice-Syndic, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,

Le Groupe Les Verts s'est penché sur les trois variantes de nouveau bâtiment scolaire présentées à la séance du 22 février 2018.

Mis à part les coûts de l'abandon du projet Zelda, les questions que nous avons posées lors de la séance d'octobre 2017 demeurent actuellement sans réponse du Conseil communal. L'abandon de ce projet repose ainsi sur des éléments très abstraits aux yeux de la population romontoise. Il en va de la crédibilité du Conseil Communal de se montrer transparent sur ce dossier.

Pour rappel, nos questions encore en suspens sont les suivantes :

- *Le Conseil Communal remettra-t-il au Conseil général un rapport sur le projet Zelda, de préférence élaboré par un Organisme indépendant ?*
- *Quel a été le résultat de la comparaison avec l'école primaire d'Ursy ?*
- *Le Conseil communal informera-t-il dans les meilleurs délais le Conseil général des mesures qu'il a prises ou entend prendre pour réduire les coûts du nouveau projet d'école, tout en respectant sa fonctionnalité ?*
- *Quels sont les coûts des parois qui ont été construites dans le bâtiment de la Ville pour couper la salle des maîtres en deux et pour ajouter une salle dans l'extrémité du couloir du 2e étage ?*

Et s'ajoute à cela le coût du nouveau container surprise annoncé ce soir et que le Parti Socialiste avait déjà réclamé lors du budget.

Concernant les trois variantes exposées en février, aucune ne mentionne de nouvelle construction sur le site de la Condémine. Lors de la législature précédente, le Conseil

communal avait pourtant, à juste titre, choisi ce site pour son emplacement pratique, le site du COG étant très rapidement accessible à pied. D'où une nouvelle question : Pourquoi le site de la Condémine a-t-il été abandonné ?

Le Groupe Les Verts est particulièrement perplexe au sujet des variantes, surtout celle de l'école totale sur le site d'En Bouley, en particulier sans l'accueil extrascolaire. En effet, cette variante impliquerait la construction d'un bâtiment pouvant absorber les classes actuelles du site de la Ville et de la Condémine cumulées, en plus des nouvelles dont nous avons besoin. C'est-à-dire un bâtiment de plus de 50 classes de grande taille (pas des tailles containers), plus ou moins une quinzaine de salles plus modestes, pour les classes à effectifs réduits.

M. le Syndic, lors du Conseil général du 15 décembre 2016, avait très justement fait remarquer qu'il s'agissait de – je cite : "veiller à ne pas réaliser de trop grosses structures, afin que celles-ci restent gérables. Regrouper trop d'enfants sur le même site peut en effet être source de conflits". Or cette variante va totalement à l'encontre de cette ligne : non seulement en regroupant toutes les classes enfantines et primaires dans un seul bâtiment, mais de plus en l'implantant entre le CO et l'école spécialisée.

Nous relevons également que ces variantes nécessitant un bâtiment neuf bien plus grand que ce qui était projeté au départ sera probablement bien plus cher. S'ajoute à cela la réaffectation de l'école primaire actuelle qui bouleversera le fonctionnement de l'Intramuros et dont le devenir semble des plus flous.

Le Conseil Communal entend limiter les déplacements, ce qui est tout à fait louable, mais en concentrant tout En Bouley, cet objectif serait-il vraiment mieux réalisé que sur le site de la Condémine ?

Le Conseil Communal peut-il nous exposer avec précision les avantages concrets à construire l'école totale sur le site d'En Bouley ?

Le Groupe Les Verts encourage le Conseil communal à coopérer avec toutes les parties prenantes et continuera à suivre avec attention l'avancée de ce projet.

Suite à l'information de ce soir, j'ajoute encore une question :

Pourquoi la troisième variante - pour rappel le maintien des bâtiments scolaires actuels - a-t-elle disparue de votre présentation ?

Merci pour votre attention».

8.6 MOBILITE ET URBANISME

▪ Intervention de Mme PASCALE ZERMATTEN, Conseillère générale, pour le Groupe Socialiste

« Lorsque le Groupe PS s'est réuni en séance de préparation, en plus d'avoir traité des sujets à l'ordre du jour et de la future "potentielle" nouvelle école, il a discuté mobilité et urbanisme.

Régulièrement, nous votons des crédits pour des parkings. La mobilité à Romont fait défaut. Pourquoi ne pas être plus visionnaire et imaginer une autre sorte de mobilité. Des transports publics autonomes, comme les bus qui sillonnent la vieille-ville de Sion ou un quartier de Marly pourraient être une partie d'une solution pratique et audacieuse.

Au niveau de l'urbanisme, tout le monde, je suppose, est d'accord pour dire que Romont est une belle ville. Comment la mettre en valeur, comment la faire rayonner ?

La ville de Loèche a su allier histoire et modernité en faisant appel à l'architecte Mario Botta et construire une coupole de verre moderne sur une tour du Moyen-Age.

Pourquoi ne pas s'en inspirer et aller de l'avant ?

Je vous remercie pour votre écoute».

8.7 MOBILITE DOUCE – AMENAGEMENTS – ZONE DE LA GARE - ROUTE DE CONTOURNEMENT - AUTRES

▪ Intervention de Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts

« Monsieur le Vice-syndic, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,

Dans La Liberté du 14 mars dernier, Monsieur le Conseiller communal Marc MENOUD parlait de « la possibilité de développer un réseau de mobilité douce communal entre la gare et tous les quartiers de la ville ». Nous nous en réjouissons !

Comme l'ouverture du complexe du Pré des Comtes est prévue dès l'année prochaine, certaines mesures pourraient être prises aux abords de la gare.

- *Le Conseil communal prévoit-il de faire une zone limitée à 30km/h entre la gare et le Pré des Comtes ?*
- *Si OUI, dans quels délais ?*
- *Si NON, pour quelles raisons ?*

Dans l'article précédemment cité, ainsi que dans plusieurs autres, il est également fait mention de la route de contournement de Romont. Nous avons plusieurs questions à ce sujet :

- Si la route de contournement se réalise, que vont devenir les actuelles routes cantonales (Route des Rayons, Route de l'Industrie, Route de Billens et Route de la Parqueterie) ?
- Vont-elles devenir communales ?
- Si OUI, quel sera le coût annualisé d'entretien et de réfection supplémentaire pour Romont ?
- Toujours dans l'hypothèse que ce contournement se réalise, quelles mesures vont être prises pour requalifier le quartier des Chavannes ? Dans quels délais ?

Merci pour votre attention ».

▪ **Réponse de M. Marc MENOUD, Conseiller communal en charge du dicastère CONSTRUCTIONS/AMENAGEMENT**

« Je parlais tout à l'heure, en relation avec le PAD-cadre, de cette liaison mobilité douce entre la gare et les différents quartiers. A ce jour, il y a entre 16 et 17'000 véhicules par jour devant la gare. Des solutions seront trouvées afin de pouvoir traverser une route cantonale avec un tel trafic. Dans ce sens, le Conseil communal soutient le contournement pour décharger l'axe devant la gare. Lorsque la route de contournement sera réalisée, une partie des routes cantonales sera remise à la Commune. Il y aura toutefois toujours l'axe Lucens-Bulle qui restera cantonal. Les programmes de mobilité douce seront adaptés au fur et à mesure afin de relier les quartiers à la gare. »

▪ **Réponse de Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

« Je suis satisfaite de voir que c'est un sujet qui vous préoccupe et j'espère ne pas devoir attendre la route de contournement pour voir des mesures favorisant la mobilité douce se mettre en place ».

CONCLUSION DE M. JEAN-DENIS CORNU, VICE-SYNDIC

« Je voudrais vous remercier pour la qualité des débats de ce soir et pour la confiance accordée au Conseil communal. Je profite de cette occasion pour féliciter M. Thierry SCHMID, votre ancien collègue du Conseil général, et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

Je remercie également M. Pascal DELABAYS pour tout le travail effectué en faveur de la collectivité durant de nombreuses années au Conseil général d'abord puis au Conseil communal ensuite. Je souhaite, au nom du Conseil communal, une belle et bonne retraite politique à M. Pascal DELABAYS.

Le Conseil communal a décidé d'éditer des pin's. Chacun en a reçu un exemplaire ce soir. Gageons que ce petit artifice nous aide à faire connaître Romont et soyons fiers en tant qu'ambassadeurs de notre belle cité.

Je vous souhaite de passer un bon Comptoir, une belle Braderie et je vous souhaite déjà, au nom du Conseil communal, de belles vacances».

CONCLUSION DE M. MANUEL HURNI, PRESIDENT

« Nous voici arrivés au terme de notre séance. Ce soir, nous avons accepté les comptes 2017 positifs. Continuons, pour 2018, à rester vigilants et attentifs aux futures dépenses.

Je vous remercie de votre présence et vous donne rendez-vous le 4 octobre 2018. Par ces mots, je clos cette séance en vous souhaitant une bonne rentrée.

Merci pour votre attention ».

Le Président

Au nom du Conseil général

Le Secrétaire

Manuel HURNI



Yves BARD



Annexes

- 1a) Dossier de présentation URBAPLAN « Romont – PAD-cadre ».
- 1b) Dossier de présentation URBAPLAN « Romont – révision générale du PAL ».
- 2) Comptes 2017 - présentation PowerPoint.